



Des loisirs pour tous, grâce à :

- Horizons Jeunesse, des séjours en Belgique et à l'étranger pour les jeunes de 3 à 18 ans :



www.horizons-jeunesse.be

- MN Vacances, des vacances en famille, entre amis, ou en couple :



www.mnvacances.be

- Des activités variées : des conférences santé, des goûters, des voyages d'un jour, des ateliers...

- Des prix attractifs dans des parcs récréatifs (Pairi Daiza, Walibi, Aqualibi, Bellewaerde)

Matériel médical

Nous vous proposons une large gamme de matériel médical à la vente ou à la location à des prix préférentiels



Permis-mut

Un avantage sur la plupart des produits des auto-écoles BARA, STARTER et IPAMS

Sur présentation d'une attestation d'affiliation auprès de La Mutualité Neutre



Plus de 50 avantages et services pour toute la famille : 11,50 € par mois !

Et pour nous rejoindre ?

Rendez-vous sur www.lamn.be/saffilier



Plus d'informations ?
Visitez notre site web www.lamn.be
Comment nous rencontrer ?
www.lamn.be/points-de-contact



MY MN

Votre mutualité partout avec vous

Surfez sur www.lamn.be

Suivez-nous sur [LaMutualiteNeutre](https://www.facebook.com/LaMutualiteNeutre) [la_mutualite_neutre](https://www.instagram.com/la_mutualite_neutre)

Accédez à vos données sur www.mymn.be

Téléchargez l'app Disponible sur Google Play | Disponible sur App Store

Avantages et services 2025



Naissance et enfance

NAISSANCE ET ADOPTION **350 €**

Prime de **350 € à la naissance** d'un enfant ou lors de l'adoption d'un enfant de moins de 19 ans
Cette prime est portée à 700 € pour des jumeaux, à 1.050 € pour des triplés...

ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉ **60 €**

- Prime unique de **30 €** après 3 mois d'**allaitement**
Sur présentation d'une attestation du pédiatre ou de l'ONE
- Remboursement de **30 €** pour l'achat en pharmacie de **boîtes de lait**
Pour les bébés de moins d'1 an - Sur présentation du document délivré par la pharmacie

LANGES POUR BÉBÉ **100 €**

- Remboursement de **50 € par an** dans le coût de **langes**
- Remboursement de **100 € par an** dans le coût de **langes réutilisables**
Jusqu'à la veille du 3^e anniversaire - Sur présentation de pièces justificatives - Interventions cumulables entre elles à concurrence de 100 € par année civile

TEST DU SOMMEIL **50 €**

Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (polysomnographie) chez les nourrissons - Détection du risque de mort subite

CRÈCHE

Intervention de **50 € par an** dans les frais de crèche ou d'accueillante agréée par l'ONE

Pour les nouveau-nés jusqu'à la veille du 3^e anniversaire

GARDE D'ENFANTS MALADES **Amélioré au 01/01/2025**

Pour les enfants de moins de 12 ans

- Via le numéro **0800/62 056** : présence d'une personne qualifiée à votre domicile **gratuitement**
5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an
- Par un organisme **agréé par l'ONE**
5€/heure - 5 jours/an - 10 heures/jour

GARDERIE D'ENFANTS **50 €**

Intervention de **50 € par an** dans les frais de garderie
Sur base de l'attestation fiscale délivrée par l'organisme d'accueil - Pour les enfants à partir du 3^e anniversaire jusqu'à la veille du 6^e anniversaire

Dépistage et prévention

CONTRACEPTION

- 40 € par an** pour la fourniture de pilules, patches, anneau vaginal et injection
- 120 € pour la fourniture** d'un stérilet ou d'un implant par période de 36 mois
- 40 € par an** pour la fourniture de préservatifs délivrés en pharmacie

VACCINATION **35 €**

35 € par an par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en région tropicale,...)
Sur présentation du ticket de caisse BVAC émis par le pharmacien

BILAN SANTÉ **95 €**

- 50 € par an** sur les tickets modérateurs des examens médicaux préventifs (25 € par examen, 2 examens maximum par an)
Pour les cancers de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardiovasculaires



- 25 € par année civile** dans les frais d'abonnement à une app médicale (e-santé), approuvée par mHealth Belgium
- 10 € par test, **max 20 € par année civile** pour le test de détection du coronavirus, en cas de non prise en charge par l'assurance obligatoire

KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE **45 €**

5 € par séance de kiné périnatale hors hospitalisation - **Max 9 séances**

PSYCHOMOTRICITÉ **120 €**

Remboursement de **12 € par séance** pour les enfants de - de 6 ans
Plafond annuel de 10 séances - Sur prescription médicale d'un généraliste, d'un pédiatre, d'un neuropédiatre ou d'un pédopsychiatre

LOGOPÉDIE **600 €**

Si pas d'accord du médecin-conseil : **8 € par séance**
Plafond annuel de 75 séances

ORTHODONTIE **750 €**

Intervention jusqu'à **750 €**

L'intervention n'est accordée que si le traitement a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

SOINS DES JEUNES 100 % REMBOURSÉS PAS DE PLAFOND

Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires des jeunes jusqu'à la veille de leur 18^e anniversaire, et ce, sans franchise
Valable pour les consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes, et les prestations des dentistes (à l'exclusion des traitements d'orthodontie), kinés et infirmier(ère)s - Pour autant qu'un Dossier Médical Global (DMG) soit ouvert (à l'exception des enfants de moins d'un an)

VACANCES POUR JEUNES **160 €**

Pour les enfants âgés de 2 ans au moins qui atteignent leur 3^e anniversaire dans l'année du début du séjour et qui n'atteignent pas leur 19^e anniversaire dans l'année du dernier jour de séjour

- 40 € par an** pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période scolaire

- 6 € par jour** avec un plafond de **20 jours/an** pour les activités pendant les vacances scolaires (voyages scolaires, stages, camps de mouvement de jeunesse et plaines de jeux)



Soins à domicile

AIDES FAMILIALES, AIDES MÉNAGÈRES ET GARDE-MALADES À DOMICILE **400 €**

Intervention forfaitaire de **1 € /heure prestée** par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé
Plafond annuel de 400 heures

MATÉRIEL SANITAIRE ET DE RÉADAPTATION **265 €**

- Intervention de **40 € maximum par an dans le coût** de location ou d'achat de matériel sanitaire et de réadaptation (liste limitative)
Sur base d'une pièce justificative
- Intervention spéciale de **75 € pour la location ou l'achat** d'un lit destiné au maintien à domicile des cas lourds ou aux soins palliatifs, ou d'un lit anti-reflux pour bébé
- Intervention spéciale pour l'achat d'un aérosol
Équivalent à 75 % du prix d'achat limité à 75 € - *Sur base d'une prescription médicale et d'une pièce justificative*
- Intervention de **75 € pour des vêtements adaptés** pour des patients atteints d'un cancer
Max 75 € par an - Sur base d'une pièce justificative

TÉLÉVIGILANCE **108 €**

- Intervention de **9 €/mois** soit max 108 € par an
Sur base de la facture de location de l'appareil



11,50 € par mois Gratuit pour les personnes à charge

Formations et aides sociales

AIDE SOCIALE **1.000 €**

Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui sont confrontés à des frais exceptionnels et élevés suite à leur état de santé, un traitement médical ou des soins
Intervention de maximum 500 € par dossier sur base des pièces justificatives des frais - Maximum 1.000 € par an

FORMATION PREMIERS SECOURS **240 €**

Remboursement des formations organisées par la Croix Rouge ou par tout autre organisme agréé par celle-ci :

- brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) : **60 €**

- secouriste : **90 €**
- premiers soins aux enfants : **40 €**
- « 3 minutes pour sauver une vie » : **25 €**
- réanimation pédiatrique : **25 €**

SERVICE SOCIAL

Le service vise à offrir une aide et des services à toute personne se trouvant dans une situation problématique en raison d'une maladie, d'un handicap, d'une vulnérabilité financière ou sociale, ainsi qu'aux auxiliaires de vie

Interventions spécifiques

CONVALESCENCE **560 €**

Intervention de **20 € par nuitée**

Séjour d'une durée de 7 nuits min. et 28 nuits max. - Début dans les 30 jours qui suivent une hospitalisation ou un traitement pour maladie grave, justifié par un certificat médical ou pour les personnes ayant le statut d'aidant proche ainsi que les personnes aidées - L'établissement doit être agréé par l'INAMI ou être un centre de vacances de MN Vacances - Un seul séjour et par an

DIABÈTE **20 €**

- 50 € tous les 3 ans** pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie **50 €**
- 10 €** par boîte de tigettes, lancettes ou par patch (jusqu'à 40 €/an) **40 €**

DIÉTÉTIQUE **100 €**

- 12,50 € par séance**

Sur attestation médicale certifiant l'anorexie, l'obésité ou la surcharge pondérale (Indice de Masse Corporelle de 25 ou plus pour les adultes ou un percentile supérieur ou égal à 85 pour les enfants de moins de 18 ans) - Plafond annuel de 8 séances

FÉCONDATION IN VITRO **500 €**

Intervention unique de **500 €** dans les frais de fécondation in vitro
L'intervention n'est accordée que si le traitement a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

GREFFE **1.000 €**

Remboursement des frais de greffe :
1.000 € pour : greffe du coeur, du foie, du pancréas, du rein, de la moelle, des poumons

IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE **300 €**

Remboursement pendant 3 ans de **60 %** du coût du traitement contre une allergie attestée par un médecin formé en allergologie, un médecin spécialiste ORL, un pneumologue, un dermatologue ou un pédiatre
Plafond annuel de 300 €

ORTHODONTIE **150 €**

Intervention unique de **150 €**
L'intervention n'est accordée que si le traitement n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

LANGUE DES SIGNES ET LPC **150 €**

Intervention unique de **150 € dans les frais d'inscription** à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC)

PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE » **1.000 €**

Prêts pour la garantie locative :

- d'un kot d'étudiant
 - d'un premier logement
- Plafond de 1.000 € /prêt (ou deux mois de loyer) - À rembourser en 12 mensualités - Max.2 prêts/bénéficiaire - Avoir remboursé complètement le 1^{er} prêt pour obtenir le 2nd**

SERVICE JURIDIQUE

Notre rôle est de vous conseiller et surtout de vous aider à faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé :

- Nous donnons des avis sur les suspicions de faute relevant de la responsabilité médicale
- Nous donnons des avis sur les contestations de facture (hôpitaux, médecins,...) et, en cas de contestation justifiée, prenons contact avec le prestataire



MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES **100 €**

Intervention de **100 € sur le ticket modérateur** des médicaments génériques délivrés en pharmacie
Plafond annuel de 100 € - Avec Dossier Médical Global (DMG) - Sur prescription d'un médecin
L'intervention n'est accordée que si le médicament a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

PÉDICURIE **20 €**

5 € par séance
Plafond annuel de 4 séances - Sur base d'un certificat médical pour les - de 65 ans

POSTUROPODIE **50 €**

50 € tous les 2 ans pour l'achat de semelles de posturopodie
Sur base du reçu du prestataire

PROTHÈSES **50 €**

- Remboursement de **50 €** pour :
 - prothèse dentaire amovible (tous les 4 ans) **50 €**
 - prothèse capillaire en cas de chimiothérapie (tous les 2 ans) **50 €**
 - prothèse orthopédique **50 €**
 - placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte **50 €**
- Remboursement de **50 € par an** par prothèse acoustique implantée **50 €**

PSYCHOLOGIE **Amélioré au 01/01/2025** **400 €**

20 € par séance (également pour les consultations par vidéo-conférence)
Plafond annuel de 20 séances - Traitement par un licencié en psychologie
L'intervention n'est accordée que si le traitement n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

SEVRAGE TABAGIQUE **30 €**

30 € par an dans le coût d'un traitement médicamenteux anti-tabac
Sur prescription médicale - Produits délivrés en pharmacie - Sur présentation de l'attestation de fourniture délivrée par le pharmacien

TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS PAS DE PLAFOND

Remboursement à **100% du ticket modérateur** des soins ambulatoires pour les consultations des médecins généralistes, et ce, sans franchise
Avec Dossier Médical Global (DMG)

Loisirs, sports et vacances

SPORT POUR TOUS **Amélioré au 01/01/2025** **80 €**

Sans limite d'âge

- 50 € par an** pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un club de natation (y compris les bébés nageurs), un programme d'initiation au jogging...
Sur base d'une attestation établie par l'organisation sportive
- Intervention de 10 €** pour toute participation à un événement sportif (marche, jogging,...) **30 €**
Sur remise de l'attestation d'inscription ou de toute preuve de paiement - Plafond annuel de 30 €

SOINS À L'ÉTRANGER PAS DE PLAFOND

En cas de séjour récréatif à l'étranger, **intervention illimitée** dans les frais d'hospitalisation d'urgence
Concerne :

- tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie (aussi pour les séjours Erasmus)
- les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale
Demandez votre carte européenne valable 1 an ou le formulaire spécifique avant votre départ

VACANCES ASSISTANCE MUTAS **+32 2 272 09 00**

Assistance médicale à l'étranger* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation d'urgence

- Envoi de médicaments
- En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation)
- Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec **plafond de 1.200 €**

*** Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »**

Transports

AMBULANCE **500 €**

Transporteur non conventionné :

- en cas de transport non urgent : **forfait de 20 €** pour les 20 premiers km puis **1 €/km**
Plafond de 250 € par jour, un seul aller et retour par jour - Plafond annuel : 500 € - Parcours en dehors du territoire belge de 50 km A/R maximum
- en cas de transport urgent : **forfait de 20 €**

Transporteurs conventionnés :
• tarifs préférentiels : détails et liste des transporteurs sur www.lamn.be

FRAIS DE DÉPLACEMENT **300 €**

En voiture privée, en transport en commun ou en transport Uber
- remboursement de 0,12 €/km
Plafond de 35 € par jour

En taxi - taxi social - VSL - TPMR - autre transport adapté et service bénévole organisé
- remboursement de 0,25 €/km, forfait ville de 5 €
Plafond de 75 € par jour

Si prestation par un spécialiste (sauf gynécologue et pédiatre) - Un seul aller-retour par jour - Plafond annuel de 300 € (200 € vers les centres hospitaliers et 100 € vers les cabinets de médecin) - Parcours en dehors du territoire belge de max. 50 km A/R

TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE **500 €**

0,25 € /km remboursés lors d'un déplacement en taxi ou par un service de transport adapté ou un service bénévole organisé
Après intervention de l'INAMI - Plafond annuel de 500 €

AIDE MÉDICALE PAR HÉLICOPTÈRE **650 €**

Avec transport : **650 €**
Sans transport : **250 €**

VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES **250 €**

250 € par an pour les séjours organisés en faveur des personnes handicapées

SÉJOURS POUR JEUNES

www.horizons-jeunesse.be organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux, avec un encadrement professionnel de qualité. Cette offre n'est pas cumulable avec notre avantage « Vacances pour jeunes ».

VACANCES EN FAMILLE

www.mnvacances.be vous accueille dans ses domaines de vacances à la côte et dans les Ardennes. Profitez de 30% de réduction sur le prix de votre chambre en utilisant le code promo : MEMBRELAMN

Envie de vous évader plus loin ?
Découvrez les belles réductions chez nos partenaires **Généraltour**, **TUI** (via Généraltour), Villages Club du Soleil, Sunweb, et beaucoup d'autres !

VACANCES ET EXCURSIONS EN GROUPE

Notre service vous accompagne lors de voyages et excursions en groupe organisés par La Mutualité Neutre ou par notre agence de voyages MN Vacances



Médecines alternatives

MÉDECINES ALTERNATIVES **70 €**

10 € par consultation d'homéopathie, chiropractie, ostéopathie, acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés
Plafond annuel de 70 €

MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES **100 €**

Intervention de **50 €** sur le **prix des médicaments**
Plafond annuel de 100 € - Sur prescription d'un médecin ou d'un homéopathe

Optique

CONFORT DE LECTURE **150 €**

Intervention unique de **150 €** pour l'achat d'appareils de confort pour la lecture (loupe vidéo et optique, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement)

OPÉRATION **250 €**

Opération au laser/ultrasons : intervention jusqu'à **125 € par oeil**

VERRES, MONTURES, LENTILLES **Amélioré au 01/01/2025** **120 €**

120 € tous les 36 mois pour les montures, les verres ou lentilles de contact
Sur prescription d'un ophtalmologue
L'intervention n'est accordée que si la fourniture n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

Assurances optionnelles

HOSPITALISATION

Possibilité de souscrire à une des cinq formules proposées par notre assurance hospitalisation | maladies graves **NEUTRA**
Consultez notre brochure détaillée

SOINS DENTAIRES

L'assurance dentaire **DENTALIS** vous couvre pour des soins préventifs, curatifs, de parodontologie, d'orthodontie mais aussi pour des prothèses et implants
Consultez notre brochure détaillée

